

<http://46.105.83.158/spip/spip.php?article6723>



# Compte-rendu du groupe de travail sur les dotations AED

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: jeudi 11 juillet 2024

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Pour ce GT, l'administration ne nous a pas fourni de document de travail.

A noter que l'UNSA éducation n'a fait aucune intervention durant l'instance. Le SGEN CFDT : une seule. Nous étions donc les seuls interlocuteurs de l'administration sur la situation des AED dans le département.

### **Baisse de la dotation départementale**

Globalement, le département perd 3,5 équivalent temps plein (ETP). Concrètement, cela signifie que de nombreux établissements de la Nièvre (quinze à seize) perdent 0,10 à 0,75 ETP pour la rentrée scolaire prochaine.

Dans ces établissements où la dotation baisse, le nombre de postes à couvrir (portail, cour, self, couloirs, ...) pour les AED ne change pourtant pas. Cela conduit donc à de nouvelles organisations du service de vie scolaire, qui passe souvent par une intensification du travail des AED qui doivent couvrir plusieurs postes en même temps. Au risque de fragiliser le climat scolaire dans certains établissements.

Par ailleurs, de nombreux établissements n'ont pas d'équipe pluri-professionnelle complète (manque d'infirmier-e certains jours de la semaine, poste de PsyEN non pourvus, idem pour les assistant-es sociaux) et baisser les moyens en AED, c'est aussi fragiliser la pluralité des équipes dans les établissements. On ne pourra pas demander aux enseignant-es de faire plus (eux/elles-aussi connaissent une intensification de leur travail). En conséquence, des personnels administratifs sont amenés de plus en plus souvent à faire des missions de surveillance (couloirs, portail d'entrée, ...). Ce n'est pas acceptable.

De plus, après une longue séquence durant laquelle on a mis l'accent sur la lutte contre le harcèlement scolaire, fragiliser les équipes de vie scolaire, intensifier le travail des AED, ce n'est pas la meilleure solution pour permettre de lutter contre le harcèlement.

Enfin, si le système tient encore, dans de nombreux établissements, c'est grâce au recrutement de services civiques. Or, ces derniers ne peuvent pas assurer toutes les missions des AED. De plus, ces services civiques existent à la suite d'une politique qui pourrait prendre fin prochainement. Ce qu'on souhaite donc, c'est des moyens pérennes pour les services de vie scolaire dans les établissements.

### **Les situations d'établissement.**

Nous avons échangé avec les services de la dsden à partir des données qui nous été remontées par les collègues dans les établissements. Cela a été l'occasion de revenir sur des situations problématiques (lycée PGDG à Cosne, Collège de Pouilly, Collège de Dornes, Collège de Château-Chinon, lycée JR de Nevers, collège de Corbigny).

L'administration a pris note de nos propos.

### **Perspectives**

Notre objectif à court terme est que l'organisation nouvelle des services de vie scolaire soit à l'ordre du jour du prochain CSA de rentrée (3 septembre) et que nous puissions nous exprimer en instance sur cette nouvelle organisation.

A moyen terme, il s'agira d'obtenir que, chaque année, se tiennent en fin d'année scolaire un groupe de travail et un CSA sur les dotations en AED attribuées aux collèges et lycées du département pour obliger l'administration à la transparence et mettre fin au fait du prince dans la répartition des enveloppes de moyens départementaux.

### **Conclusion**

Ce groupe de travail a été l'occasion pour nous de porter les mandats du SNES-FSU pour les AED.

Nous avons aussi obtenu la certitude que les chefs d'établissement n'ont pas reçu de consigne visant à ne pas proposer de nouveau contrat aux AED qui avaient déjà 5 années de service. De même, nous avons reçu l'assurance que les AED peuvent aussi être référent PHARE.

Enfin, suite à ces échanges lors du groupe de travail, la dsen a pris la décision d'affecter les 0,05 ETP qu'elle avait gardé en réserve au collège Les Guilleraults de Pouilly-sur-Loire, un des établissements que nous avons accompagné dans leur demande de moyens supplémentaires en AED.